



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°19

Réunion de bureau du vendredi 05 avril 2024

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, A. MARY, L. CAPPATTI.

Excusés : - MM. J. THAON, J. ALEXANDRE - J. GRAGLIA

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. BIHANNIC Jules qui assiste à la réunion en tant qu'invité en sa qualité d'ambassadeur de l'arbitrage de la Côte d'Azur.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°18 du 28 Mars dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Le mardi 02 Avril 2024 s'est déroulée une réunion au sein du département formation de la CRA pour sélectionner les arbitres qui pourront être candidats à l'examen Fédéral après validation de la CRA. Entre autres sont sélectionnés les arbitres azuréens suivants : Messieurs : GIULIANO Lorenzo ; CHABANE Loïc ; EL MEDDAH Malik ; ainsi que Mme AMMAR Maïssa.

Le président nous annonce avec satisfaction que Mme GIURAN Bianca est sélectionnée pour participer à un stage national féminin à Clairefontaine début juin 2024.

Le mercredi 17 Avril 2024 se déroulera un match de sélection U15 LMF contre les U15 de l'OGC Nice lequel sera arbitré par trois officiels azuréens : MM. BIHANNIC Jules ; RODRIGUES DA SILVA Tiago et BEN BOUBAKER Aymène.

Le samedi 6 avril 2024, se dérouleront les finales des festivals U12 et U13 pour lesquelles les arbitres sélectionnés seront supervisées par MM. ADJENGUI Habib et LEPORATI Eric.

3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du week-end des 30 et 31 Mars 2024, aucune observation prévue.

4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a satisfait aux exigences des matches prévus pour le week-end du 06 et 07 Avril 2024.

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre